

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE230

présenté par
Mme Bregeon, rapporteure

ARTICLE 10

I. – À la première phrase de l'alinéa 7, supprimer le mot :

« encore ».

II. – À la même première phrase du même alinéa, après le mot :

« minimal »,

insérer les mots :

« de remplissage »

III. – À la fin de la même première phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« le respecter »

les mots :

« respecter cet objectif minimal »

IV. – À l'avant-dernière phrase du même alinéa, substituer au mots :

« ils »

les mots

« les opérateurs ».

IV. – À la dernière phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« sont également autorisés à »

les mots :

« peuvent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.